



Le territoire du **SIVOM des Rives de l'Aa et de la Colme** est situé sur la Côte d'Opale. Il comptera au 1^{er} janvier 2025 20 communes, soit près de 50 000 habitants. Il est composé d'une zone urbaine et balnéaire dans sa partie nord et d'un espace beaucoup plus rural au sud. Le SIVOM participe à l'aménagement, au développement économique et à l'animation et à la promotion du territoire grâce à la mutualisation de ses moyens financiers et humains.

Président : Bertrand RINGOT
 Sivom des Rives de l'Aa et de la Colme
 8, place des Messageries
 59820 Gravelines
 Tél : 03 28 21 42 76
www.sivomaacolme.fr
contact@sivomaacolme.fr

Le point de vue de SIVOM DES RIVES DE L'AA ET DE LA COLME

EN BREF.

Le territoire du **SIVOM des Rives de l'Aa et de la Colme** est directement impliqué dans le **projet d'implantation de deux EPR 2** sur le site nucléaire de Gravelines. En effet, l'ensemble des communes adhérentes sont situées à moins de 30 kilomètres du lieu d'implantation. En raison de son envergure, le projet exercera une **influence majeure sur le territoire**, qui est déjà engagé dans une **dynamique significative de réindustrialisation** et de **développement du port de Dunkerque**. Ses élus soulignent l'**importance de ce projet**, qui contribue à la diversification du mix énergétique français, et expriment leur **fort soutien à son développement**.

Au niveau local, il vise également à répondre à la demande croissante d'électricité décarbonée générée par les projets de décarbonation des industries déjà implantées. À l'horizon 2040, si le projet d'EDF va à son terme la production électrique du site devrait ainsi augmenter de 20 térawatt-heure (aujourd'hui autour de 28,8).

Cependant, **les élus demeurent particulièrement attentifs** quant à l'intégration du projet dans le territoire. Leur vigilance portera sur les points suivants :

- L'adaptation des dessertes routières (liaisons Nord-Sud),
- La nécessité d'améliorer les réseaux de transport en commun,
- L'anticipation des besoins en logements pérennes et temporaires,
- L'adaptation des équipements de services et de sécurité,
- La préservation des terres agricoles,
- La mise en place des formations nécessaires aux métiers,
- L'information régulière de la population durant toute la phase chantier.



UN PROJET INDISPENSABLE POUR REpondre AU DEFI DU CHANGEMENT CLIMATIQUE :

Depuis les accords de Paris en 2015 qui visent à limiter le réchauffement climatique, la France s'est engagée dans une transition énergétique axée sur une production à faible émission de carbone. Cette stratégie repose sur un équilibre maîtrisé entre l'énergie nucléaire, les énergies renouvelables (telles que l'hydroélectricité, l'éolien, le solaire et la biomasse), et les énergies fossiles, utilisées principalement pour répondre aux pics de consommation.

Dans ce cadre, il semble **pertinent d'implanter deux réacteurs EPR de deuxième génération à Gravelines**, un site accueillant déjà six réacteurs nucléaires depuis les années 1980 et bien accepté par la population.

Ce choix vient, en outre, **répondre à des besoins locaux**. En effet, responsable de 21 % des émissions des industries manufacturières françaises, le bassin industriel de Dunkerque a engagé plusieurs initiatives locales pour diminuer ses émissions. A titre d'exemple, l'installation des nouveaux fours électriques d'Arcelor-Mittal nécessitera à elle seule d'augmenter la puissance moyenne du site, passant de 180 MW à plus de 450 MW.

UN PROJET QUI DOIT REpondre AUX INTERROGATIONS DU TERRITOIRE

Toutefois, l'ampleur de ce projet, qui mobilisera jusqu'à 8 000 personnes au pic des travaux aura un **impact durable sur un territoire déjà profondément transformé par la réindustrialisation et l'expansion du port de Dunkerque**.

Les élus du SIVOM tiennent ainsi à porter une attention particulière aux aspects décrits ci-après.



Dessertes routières :

En raison de l'importance du chantier et du nombre de personnes impliquées, les routes **RD 11, RD 300 et l'autoroute A16**, reliant le nord au sud du territoire, connaîtront une augmentation significative de leur fréquentation.

Celle-ci pourrait conduire à une **congestion du trafic**, avec des répercussions négatives sur la population locale.

Les élus souhaitent que les services de l'Etat et les collectivités concernées (Région, Département) apportent une réponse à cette préoccupation en **adaptant les dessertes à l'augmentation du trafic** et en opérant les **aménagements nécessaires** pour la garantir la **sécurité des usagers**.

Une offre de mobilité à étoffer :

Un nombre significatif d'habitants du territoire, qu'ils soient déjà installés ou futurs arrivants, sera amené à travailler sur le chantier des deux EPR ou dans les nouvelles usines en cours d'implantation.

Dans ces conditions, les élus soulignent la **nécessité de développer l'offre de transport en commun**, notamment depuis le territoire de la **Communauté de communes des Hauts-de-Flandre vers Gravelines**.

En outre, les élus mettent en avant la problématique liée à l'aménagement des **parkings relais destinés à accueillir les véhicules des salariés**. Ils insistent sur l'importance de fournir à la population

des **explications précises** concernant **leur fonctionnement, leur localisation et leur capacité**.

Enfin, Ils souhaitent également la **mise en place de pistes cyclables** le long des **RD 11 et RD 300** afin de créer un vrai réseau de **liaison douce sur l'axe Nord-Sud**.

Des besoins en logements à répartir :

Le chantier de construction des deux EPR, mais aussi les implantations de nouvelles usines (dont deux gigafactories de batteries) vont conduire à **l'arrivée massive de nouveaux habitants**. En conséquence, d'ici dix ans, **16 000 logements** seront construits sur les **agglomérations de Dunkerque, Calais, Audruicq et Armentières**.

Sur le **territoire du SIVOM**, les villes de Bourbourg et de Gravelines, bénéficiant de terrains disponibles, d'une bonne desserte en transports publics et situées au cœur de la dynamique de réindustrialisation, sont naturellement appelées à accueillir une part significative des nouveaux logements. Cependant, les **élus des communes rurales** expriment également leur souhait de **voir leurs villages accueillir de nouveaux logements**, soulignant que cette démarche permettrait de **préserver la vitalité des écoles, des commerces et des services publics locaux**.

La construction des deux EPR impliquera également l'aménagement de **logements temporaires** pour héberger les salariés en déplacement. Dans ce contexte, le SIVOM contribue déjà en **fléchant une partie des équipements touristiques** qu'il aménage sur le site du **PArc des Rives de l'Aa**.

Néanmoins, le territoire souhaitant **maintenir une vocation touristique**, les

élus souhaitent qu'**EDF recherche d'autres solutions** ; de nature différente (logement mutable en logement classique à l'issue du chantier) ou sur d'autres territoires.

Un taux d'équipement à conforter

Céder du foncier pour la construction de logements devrait s'accompagner de garanties. En effet, une augmentation significative de la population nécessite une **adaptation des services** essentiels tels que la **sécurité** (pompiers, police, gendarmerie) et la **santé**. Par ailleurs, il est tout aussi indispensable de prévoir des **infrastructures adéquates** comme des crèches, des garderies, des écoles et des commerces pour répondre aux **besoins des nouveaux habitants**.

Emprise foncière agricole :

L'agriculture subit de plein fouet les conséquences de la réindustrialisation. Outre l'**occupation des terres** pour la construction d'usines, des parcelles agricoles sont également mobilisées pour la **mise en œuvre de mesures compensatoires obligatoires** visant à préserver la biodiversité. Bien qu'un moratoire sur l'utilisation des terres agricoles pour les mesures compensatoires ait été instauré par le Préfet du nord en 2024, les **élus du SIVOM restent très vigilants**. A l'avenir, ils préconisent la **renaturation de friches**, dont un recensement devra être organisé.

Enraciné dans un milieu rural, le SIVOM souhaite créer les **conditions permettant aux agriculteurs de profiter de ce développement territorial** grâce au développement de **circuits-courts**.



Formation :

L'installation des deux réacteurs EPR entraînera une **augmentation** significative des **besoins en main-d'œuvre** dans les secteurs de **l'énergie**, ainsi que dans ceux du **bâtiment** et des **travaux publics**. Le territoire se prépare et les filières de formation sont en cours de consolidation.

Dans ce cadre, la **Mission Locale des Rives de l'Aa et de la Colme** joue un rôle clé en informant la population sur les métiers émergents et les filières de formation associées, contribuant ainsi à **l'orientation et à l'insertion professionnelle des jeunes**.

Pour relever ce défi et répondre aux attentes des **jeunes situés dans le sud du territoire du SIVOM**, les élus souhaitent développer des solutions adaptées pour **répondre aux besoins** des apprentis en matière d'**hébergement** ainsi qu'à leur desserte en **transports en commun** vers les centres de formation qui seront situés notamment à **Gravelines**.

Engagement pour le territoire :

Dotée d'un **tissu associatif riche** que ce soit en matière de sport, de culture ou de solidarité, le territoire souhaite un engagement fort de l'exploitant et de ses entreprises partenaires auprès de ces associations permettant un **maintien voire un développement de leurs actions** qui sera profitable à la population actuelle mais aussi aux salariés qui construiront puis exploiteront ces EPR.

ET UN ENJEU SURETE ET ENVIRONNEMENT FORT

Bien que le projet d'implantation de deux réacteurs EPR à Gravelines

bénéficie d'une **large acceptabilité des habitants du territoire**, les élus soulignent la nécessité de les **informer régulièrement**, tout au long de la construction jusqu'à la mise en service.

De plus, avec l'extension du périmètre de distribution des pastilles d'iode de 10 km à 20 km autour du site nucléaire, il est essentiel pour les élus d'adopter une **démarche pédagogique** auprès des populations nouvellement concernées. Cela permettra de garantir une bonne compréhension et une réelle efficacité du dispositif.

CONCLUSION

Conscients de l'importance de ce projet pour le développement du territoire, les élus du territoire du SIVOM des Rives de l'Aa et de la Colme donnent un avis très favorable à la construction de deux réacteurs EPR à Gravelines.

Ils resteront toutefois très attentifs aux questions de mobilité, de logements et de formation ; tout en insistant sur l'importance d'une communication claire auprès de la population.

Ils souhaitent par ailleurs que l'exploitant, ainsi que ses entreprises partenaires, s'engagent pour le territoire, tant en matière de sport que de culture, de solidarité et de vie associative.

